

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

en Occitanie

Actualités et données régionales



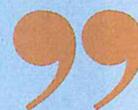
LE MOT DU DIRECTEUR RÉGIONAL

La loi "Climat & Résilience" prévoit un cadre renouvelé pour le développement des énergies renouvelables. Celui-ci permettra notamment au niveau régional de proposer des objectifs pour l'établissement de la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie, et de mieux impliquer les citoyens et les territoires. Dans le même temps, avec des dispositifs de soutien actualisés, les ambitions de la politique énergétique restent importantes avec un budget de 8,1 milliards d'euros en 2022 pour le service public de l'énergie.

Le développement des énergies renouvelables se poursuit de manière dynamique en Occitanie. Par son action, à la fois sur les filières matures et sur les filières émergentes, la DREAL apporte son concours à la réussite de cet objectif pour un développement harmonieux des énergies renouvelables, comme l'illustrent les différents articles que vous trouverez dans ce nouveau numéro de la lettre des énergies renouvelables de la DREAL Occitanie.

Je vous souhaite, à toutes et tous, une très agréable lecture.


Patrick BERG



Centrale photovoltaïque
de l'Oncopole sur l'ancien
site AZF de Toulouse
©Urbasolar

L'HYDROGÈNE VERT

L'hydrogène vert représente un levier important pour la transition énergétique. Dès 2018, la France a fait le choix de soutenir ce vecteur énergétique avec la mise en place d'une stratégie pour l'hydrogène décarboné dotée à présent de 9 milliards d'euros.

Le 12 octobre 2021, le Président de la République a renforcé cet appui en présentant le grand plan d'investissement « France 2030 » qui vise à développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir décarbonées. 1,9 milliard d'euros d'aides supplémentaires au plan hydrogène vont être apportées pour permettre à la France de devenir le leader de l'hydrogène vert. Dans ce cadre, le Président de la République, en visite sur le site de Genvia à Béziers le 16 novembre 2021, a annoncé un soutien financier de 200 millions d'euros. Poussés par cette dynamique, de nombreux projets émergent en Occitanie et sont accompagnés par les services de la DREAL. En voici deux exemples :

Station HyPort à l'aéroport Toulouse-Blagnac

Le premier projet d'écosystème de mobilité hydrogène de la société HyPort, qui réunit Engie Cofely H2 France et la Région Occitanie à travers l'AREC Occitanie, va démarrer prochainement sur le site de l'aéroport de Toulouse-Blagnac.

Ce projet consiste à produire de l'hydrogène vert par électrolyse de l'eau (jusqu'à 430 kg/j) et à le distribuer aux véhicules utilisés au sol au sein de la plateforme aéroportuaire.

Deux stations de distribution seront créées :

- une côté ville, à destination des véhicules utilitaires légers, de flottes captives, etc ;
- une côté pistes, elle alimentera des bus assurant le transport de passagers entre l'aérogare et les avions.

Les bus à hydrogène, fournis par l'entreprise régionale SAFRA, fabricant de bus à hydrogène français basé à Albi, seront mis à la disposition de l'aéroport de Toulouse-Blagnac par Transdev Occitanie.



HyPort Toulouse-Blagnac est lauréat de l'appel à projet ADEME 2018 «Ecosystème de mobilité H2 » et obtient plus de 5 M€ d'aides pour les parties production, distribution et usages en mobilité. Le projet a également reçu le soutien de la Région Occitanie et de l'Europe à travers le programme JIVE2.

Deux autres projets d'écosystème vont également être développés par la société HyPort en Occitanie : l'un sur le site de l'aéroport de Tarbes-Lourdes et l'autre à Toulouse à proximité du dépôt de bus Tisséo Langlade, destiné aux bus Tisséo et également à tous les professionnels et particuliers équipés.

HYD'Occ à Port-La-Nouvelle

La société de projet Hyd'Occ, associant l'AREC Occitanie et Qair Premier Élément (QPE), filiale de Qair, a pour projet de développer, sur le port de Port-La-Nouvelle, une unité de production massive d'hydrogène par électrolyse de l'eau. Elle atteindra dans un premier temps 10 MW (soit 1500 tonnes d'hydrogène par an) et pourrait à terme atteindre 50 MW de puissance d'électrolyse.

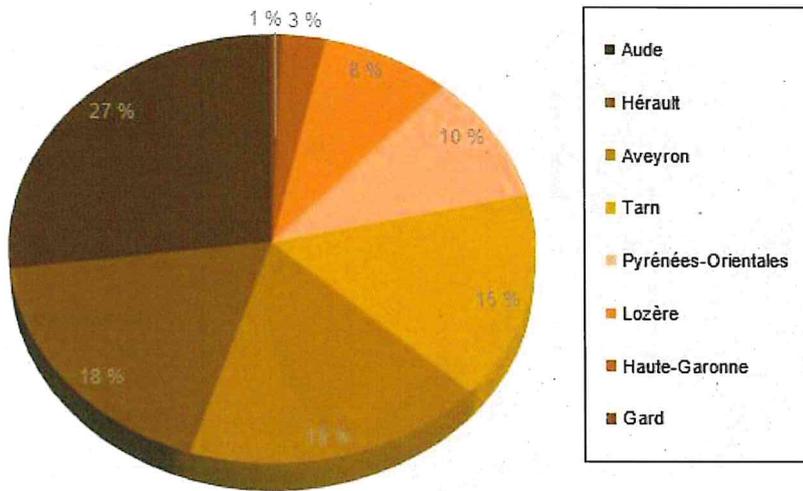
Les électrolyseurs seront alimentés par une électricité de production renouvelable locale issue d'installations photovoltaïques. Le début de l'exploitation est prévu pour fin 2023.

Ce projet régional vise à développer un écosystème hydrogène pour les différents usages du port. Il permettra d'alimenter notamment une barge d'alimentation des bateaux à quai sur le port de Sète, une drague à hydrogène prévue en 2024 pour les ports de Sète et de Port-La-Nouvelle, une flotte de camions. Il vise également à alimenter les besoins dans un rayon de 150 km aux alentours du port, avec le déploiement de stations-services hydrogène.

Le projet est issu du programme «Littoral +», lauréat de l'appel à projets national « Territoire d'innovation et de grande ambition ».

L'EOLIEN TERRESTRE

Répartition de la puissance éolienne installée 3eme trimestre 2021 (en %)



Avec 1655 MW à fin septembre 2021, l'Occitanie représente environ 9 % du parc éolien raccordé. Elle se place en troisième position derrière les Hauts de France (5 219 MW) et le Grand Est (3 970 MW). Sur les 3 dernières années, on note une dynamique des raccordements éoliens en légère progression.

Dans le cadre de l'instruction du 26 mai 2021 relative à la planification territoriale et l'instruction des projets éoliens, des réunions de concertation départementales sont réalisées à ce sujet.

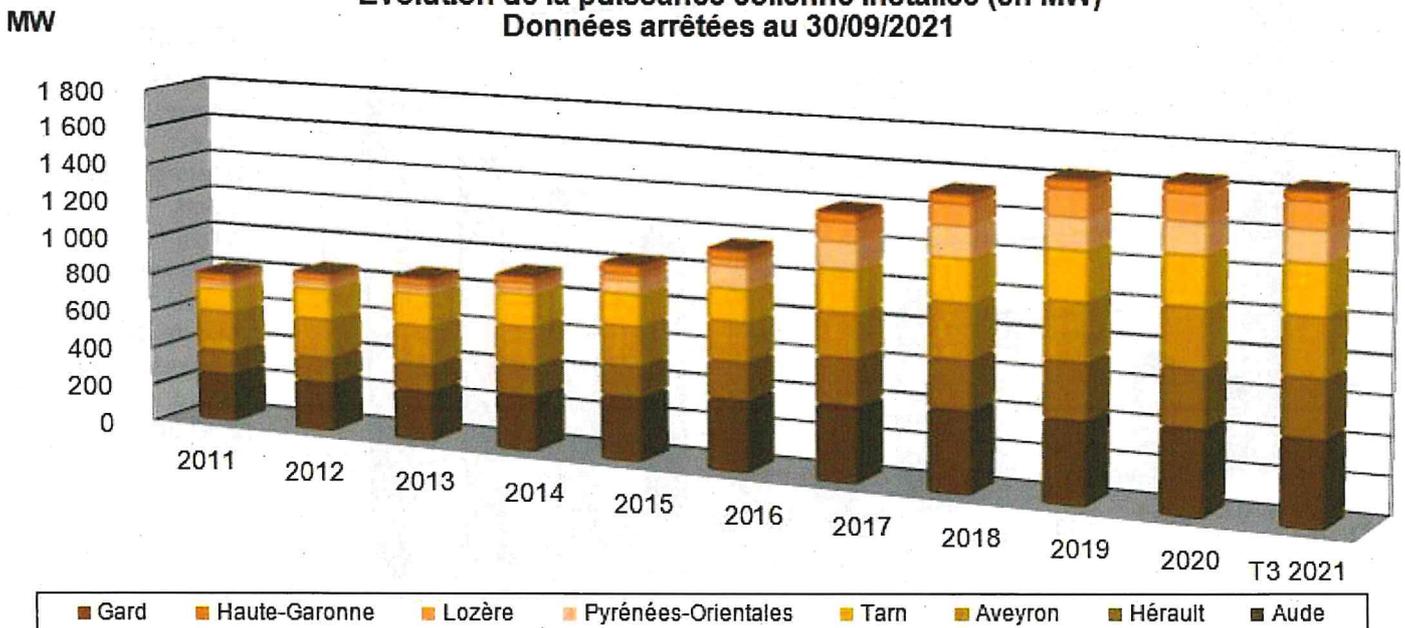
Vous trouverez une vidéo de présentation de cette démarche par le préfet de région ainsi que le porter à connaissance au lien suivant : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/porter-a-connaissance-pour-la-mise-en-oeuvre-de-la-a25624.html>



L'Aude est le premier département d'Occitanie en termes de puissance installée suivi par l'Hérault, l'Aveyron et le Tarn avec des parcs à peu près équivalents.

Au niveau national, le 30 septembre 2021, le parc éolien français atteint une puissance de 18,5 GW dont 0,7 GW raccordés durant les trois premiers trimestres 2021. La production d'électricité éolienne au cours de la même période a représenté 7,7 % de la consommation électrique française.

Evolution de la puissance éolienne installée (en MW)
Données arrêtées au 30/09/2021



Eolien flottant



Le débat public sur le projet d'éoliennes flottantes en Méditerranée et leur raccordement a débuté le 12 juillet et s'est terminé le 31 octobre 2021.

Le projet présenté au débat, porté par le ministère de la Transition écologique et RTE, est de faire construire en mer Méditerranée deux parcs d'éoliennes flottantes et leur raccordement (deux parcs de 250 MW à attribuer en 2022 et leur extension de 500 MW à attribuer à partir de 2024), comme le prévoit la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Au sein du ministère de la Transition écologique, c'est la direction de l'énergie et du climat (DGEC) qui porte ce projet, ainsi que l'ensemble des études préalables et la procédure de mise en concurrence. La DGEC s'appuie localement sur une équipe projet constituée des services déconcentrés de l'État (chargés de mission SGAR Occitanie et PACA, Préfecture Maritime, DIRM Méditerranée, services métiers des DREAL Occitanie et PACA, DDTM/DML concernées) et des établissements publics (OFB, CEREMA), animée par un directeur de projet de la DREAL Occitanie.

Une Commission Particulière du Débat Public (CPDP) a organisé et animé le débat qu'elle a nommé «Débat EOS (Eoliennes flottanteS en Méditerranée) ». Une première phase du débat s'est déroulée cet été, pendant lequel un stand mobile s'est déplacé dans plusieurs villes du littoral, pour aller à la rencontre des pêcheurs et des touristes, des réunions de proximité ont été organisées en soirée, ainsi que plusieurs plateaux-radios par des radios locales. La 2^e phase pendant la période septembre-octobre, était adressée plus particulièrement aux résidents des zones littorales, toujours sous la forme de débats mobiles et de réunions publiques, mais également de balades avec des guides, de discussions sur le projet dans des médiathèques et d'ateliers participatifs (cartographie des zones potentielles, etc.). De nombreux ateliers thématiques (souvent en ligne) ont également eu lieu.

Le compte-rendu du débat établi par la CPDP, et le bilan dressé par la présidente de la CNDP, ont été publiés le 31 décembre 2021.

L'État, en association avec RTE, dispose ensuite de trois mois, soit jusqu'à fin mars 2022, pour annoncer, au vu du débat, ses décisions.



L'état définira également comment prendre en compte les avis, arguments ou recommandations du public dans la définition des caractéristiques du projet et des zones retenues pour l'implantation des parcs.

Pour en savoir plus : <https://eos.debatpublic.fr/les-enseignements-du-debat/>

Les appels d'offres éolien terrestre en Occitanie



Les lauréats de la dernière période (P8) de l'appel d'offres éolien terrestre lancé en 2017 par le ministère de la Transition écologique et opéré par la Commission de Régulation de l'Énergie ont été désignés le 27 juillet 2021.

Pour l'Occitanie ce sont 5 projets éoliens qui sont lauréats pour une puissance globale de 128,3 MW. Trois de ces projets se situent dans l'Hérault, un dans l'Aude et un dans l'Aveyron. Un nouvel appel d'offres pour l'éolien terrestre (AO PP2), paru cet été, prévoit 10 périodes de candidatures jusqu'en 2026.





Les appels d'offres solaire photovoltaïque en Occitanie

Les appels d'offres relatifs au solaire photovoltaïque sont lancés par le ministère de la Transition écologique et opérés par la Commission de Régulation de l'Énergie. La série débutée en 2016 (appels d'offres dit "CRE 4") se termine. Ils comprennent les projets d'installations photovoltaïques sur bâtiments / hangars, les projets innovants, les projets en autoconsommation et les projets de forte puissance au sol.

A ce jour, la puissance de l'ensemble des 1 622 projets lauréats en Occitanie représente 1 615 MW. Ces 1 622 projets conduiront, à terme, à produire près de 1 900 GWh par an soit l'équivalent de la consommation d'environ 440 000 foyers.

Après validation cet été par la Commission européenne du dispositif français de soutien des énergies électriques, une nouvelle série d'appels d'offres est parue. Les projets concernés sont les installations photovoltaïques sur bâtiments / hangars, les projets innovants, les projets technologiquement neutres, les projets en autoconsommation et les projets de forte puissance au sol. Des périodes de candidatures sont prévues jusqu'en 2027.

Cette nouvelle série a débuté avec l'appel d'offres dédié aux installations innovantes. A cette occasion, la DREAL a enregistré un nombre record de demandes de certificats d'éligibilité du terrain qui est un préalable à la candidature à la CRE (117 demandes en Occitanie).

Le bilan complet pour l'Occitanie des appels d'offres "CRE4" se trouve ici : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/bulletin-sur-les-energies-renouvelables-en-r6600.html>



Stratégie française sur l'énergie et le climat : donnez votre avis !

Pour alimenter les travaux d'élaboration de la future Stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC), le ministère de la Transition écologique lance une première phase de concertation publique volontaire du 2 novembre 2021 au 15 février 2022. Cette démarche permettra de recueillir les avis du public sur les grandes orientations de la politique climatique, tout en sensibilisant aux enjeux de la transition climatique et énergétique.

Vous pouvez vous informer sur les grands enjeux énergie climat, donner votre avis sur différents thèmes comme "Quelle place pour la forêt et les produits bois dans la stratégie climatique nationale ?".

<https://concertation-strategie-energie-climat.gouv.fr/participer/contribuer-themes-debat>



Directeur de publication
Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Rédaction
DREAL Occitanie, Direction Énergie Connaissance

Réalisation
DREAL Occitanie Direction Énergie Connaissance

Crédits photos
DREAL Occitanie, IGN BD Ortho

Sources et définitions
DREAL Occitanie

Édition :
Février 2022

ISSN :
2274-7826